



refus d'assurer une caravane car non fonctionnaire

Par **olivier sunrise**, le **25/01/2013** à **14:58**

Bonjour,

Suite à l'achat d'une caravane j'ai contacté mon assurance la GMF pour l'assurer et la stupeur mon assureur me dit qu'il ne m'assure pas car je ne suis pas fonctionnaire et d'aller voir ailleurs.

ce que j'ai fait mais les autres assurances me demande d'assurer le véhicule avec, ce que je conçois.

Puis-je résilier mon assurance auto avant échéance car grace à mon assureur la GMF je ne peux pas pour l'instant partir en vacance.

Merci pour vos réponse et ou conseil.

Par **janus2fr**, le **25/01/2013** à **15:18**

Bonjour,

Malheureusement pour vous, l'assureur a tout à fait le droit de vous refuser ce nouveau contrat et ceci n'est pas une raison valable pour résilier vos autres contrats avant la date normale de résiliation.

Par **olivier sunrise**, le **25/01/2013** à **15:28**

Bonjour Janus,

Merci pour votre reponse

Mais puis-je résilier au moins le véhicule tractant la caravane.
pour les autres contrat j'attendrais la date anniversaire.

Par **janus2fr**, le **25/01/2013** à **16:37**

Le contrat de la voiture est un contrat comme un autre.

Le refus de l'assureur d'assurer la caravane n'a aucune incidence sur l'assurance de la voiture. Celle-ci continue à être correctement assurée et au même tarif. Vous ne pouvez donc

pas utiliser ce prétexte pour résilier par anticipation.
Vous pouvez assurer votre caravane chez un autre assureur, en cherchant un peu...

Par **olivier sunrise**, le **25/01/2013** à **17:20**

Merci pour la réponse Janus,
j'ai rendez-vous à l'assurance la semaine prochaine j'espère qu'ils feront un geste.
nous verrons si ils sont correct ou pas.
dans l'attente je cherche donc une assurance qui ne prend en charge que la caravane.